

Date de dépôt: 24 mai 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de la commune de Vernier pour une avenue de Châtelaine plus sûre et moins bruyante

Rapport de M. Jean Spielmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

La motion 1447 déposée par la commune de Vernier a été renvoyée, sans débat, par le Grand Conseil lors de sa séance du 13 juin 2002.

La Commission des transports a examiné cette motion lors de ses séances des 8 et 15 avril 2003 sous la présidence de M. Gilles Desplanches. Participaient à la séance MM. Robert Cramer, conseiller d'Etat, MM. Philippe Burri et Guillaume Zuber, de l'OTC, ainsi que M. Mario Levental, du DIAE

Les responsables du DIAE ont procédé à une présentation de cette motion en expliquant que l'avenue de Châtelaine est soumise à des nuisances sonores importantes. Cependant, elle comporte peu d'habitants et n'est, par conséquent, pas prioritaire. Selon l'échéancier élaboré par le DAEL, des mesures devraient être prises dès 2004 pour s'achever en 2007. La planification d'assainissement doit encore être mise à jour. Dans la loi votée par le Grand Conseil, il est prévu de réaménager l'avenue de Châtelaine.

Les études relatives aux aménagements contre le bruit sont longues et il est encore impossible de savoir si l'avenue de Châtelaine peut être considérée comme prioritaire.

Lors de sa séance du 15 avril 2003, la Commission des transports procède à l'audition de MM. Christophe Iseli et Denis Chiaradonna.

M. Iseli rappelle aux membres de la Commission des transports que le plan directeur a été voté il y a six ans. Le quartier de Châtelaine, sujet principal de la commune de Vernier, est appelé à se développer considérablement. Les études ont été affinées et il est demandé au Grand Conseil de soutenir cette motion.

M. Chiaradonna ajoute que l'objectif principal du Conseil municipal consiste à réaménager l'avenue de Châtelaine de manière à recréer un esprit de village et d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Actuellement, cette avenue ne compte que trois passages piétons et aucune piste cyclable. En outre, beaucoup d'enfants se rendent à l'école en trottinette et à vélo alors que les trottoirs sont très étroits. Le trafic doit ainsi être ralenti.

Le nombre d'habitants de ce quartier est estimé à 10 000 personnes. Plusieurs centaines d'enfants résident au cœur du quartier. En outre, le nombre d'habitants supplémentaires pour les années à venir est estimé à 1300. Un dossier sur les mesures relatives à l'assainissement du bruit a été adressé en janvier 2001. Les résultats des études menées donnent la possibilité d'appliquer différentes mesures.

Les demandes transmises par la commune au canton comportent un rétrécissement de l'avenue de Châtelaine ainsi que des passages sécurisés pour les piétons. Seuls des aménagements physiques pourront apporter des solutions, car il est difficile de diminuer le volume de circulation sur cette artère.

Un projet de P+R est envisagé dans ce secteur, de même qu'un développement des transports publics. Une commission intercommunale entre Vernier et Meyrin a été initiée. Ainsi, une solution équilibrée permettant d'amener les pendulaires aux haltes RER est en cours d'étude.

En ce qui concerne les demandes de cette motion, le Conseil d'Etat précise que ces nuisances sur la commune de Vernier ne sont pas à négliger et que ce dossier sera traité dès 2004. Cependant, d'autres habitants sont davantage exposés au bruit et la priorité doit leur être offerte.

En conclusion de ses travaux la Commission des transports unanime vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette motion 1447 au Conseil d'Etat.

Proposition de motion (1447)

pour une avenue de Châtelaine plus sûre et moins bruyante

Le Conseil municipal de Vernier, à la majorité des personnes présentes

charge le Conseil administratif

1. de transmettre les demandes suivantes et la présente résolution avec les considérants au Grand Conseil en tant que motion (art. 147A de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 10 1) selon la nouvelle procédure réservée aux communes :
 - a) de demander au Grand Conseil d'étudier un réaménagement de l'avenue de Châtelaine afin de garantir la sécurité des habitants et des usagers de la route et d'atteindre des valeurs acceptables tant en matière de nuisances sonores qu'en matière de la qualité de l'air;
 - b) de demander au Grand Conseil qu'il s'assure que le groupe de travail et toutes les autres instances cantonales compétentes arrivent à une solution dans les plus brefs délais;
 - c) de demander au Grand Conseil que la Ville de Genève participe aussi à ce groupe de travail pour qu'une collaboration s'organise sur la problématique de cet axe.
2. d'expliquer au Grand Conseil, afin qu'il prenne les mesures nécessaires, que, pour la commune de Vernier, l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier de Châtelaine est une priorité et une question à traiter avec urgence.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis longtemps, Châtelaine rencontre d'importants problèmes de circulation. Vous n'êtes pas sans savoir que ce quartier est appelé à accueillir un fort développement urbain qui engrangera inévitablement encore plus de trafic routier dans cette zone et sur l'avenue de Châtelaine.

Les nuisances sont telles sur cet axe qu'il est vraiment urgent d'agir et de saisir toutes les instances compétentes au niveau cantonal. En effet, tant qu'il n'y aura pas un réaménagement de cette avenue, la sécurité ne sera pas garantie pour les enfants et les habitants du quartier et les valeurs d'alarme en matière de bruit continueront à être dépassées.

Notre commune est bien consciente du problème et une étude a été présentée à l'Office des transports et de la circulation. Normalement, un groupe de travail devrait être mis sur pied prochainement.

Par ailleurs, il est nécessaire que la Ville de Genève participe à ce groupe de travail et qu'une collaboration s'organise avec notre commune pour essayer de répartir un peu mieux la circulation en amont afin de diminuer le nombre de véhicules au cœur de Châtelaine.

Le but de cette résolution est d'alerter les autorités et de porter à la connaissance du Grand Conseil les problèmes qui se présentent à Châtelaine afin que le parlement cantonal se saisisse de ce dossier. Cette mesure permettra de souligner l'urgence d'une action cohérente, concertée et rapide et visant à améliorer la qualité de vie dans ce secteur avant que ne s'achève son urbanisation.